



Séance du Conseil municipal du 18 mars 2019

PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	Y. Cogne, président P.-Y. Christen, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz,
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusés :	C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, G. Vouillamoz
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance. Il propose de faire une minute de silence en mémoire de Victor Monnier, conseiller municipal de 1983 à 1987.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019**

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2019 est approuvé par 10 voix et 3 abstentions.

2. **Communications du bureau du Conseil municipal**

Le président informe que les conseillers municipaux sont invités à participer à la 3^{ème} édition du Challenge Hockey des Elus cantonaux et communaux genevois qui aura lieu le 5 avril 2019 aux Vernets. Ils sont également invités à voir la pièce « Les femmes de bonne humeur » que la Troupe du Trabli jouera à partir de demain.

3. **Communications et propositions du maire et des adjointes**

Mme Zäch signale que l'exécutif a reçu l'arrêté du Conseil d'État sur l'adoption du plan d'extraction aux lieux-dits Fin de Vallière, Toenaise et La Bergerie. Elle a contacté Me Mégevand qui va se replonger dans le dossier.

Le président propose d'agender une séance de la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement pour préparer le cas échéant une proposition à l'intention du Conseil municipal.

Monsieur Christen pense que cela serait bien que Me Mégevand puisse également venir à cette séance de commission.

Mme Bolle de Paoli aimerait que les conseillers municipaux réfléchissent à une association qui pourrait être soutenue pour le Coup de Cœur 2020. Elle rappelle que c'est distinct du soutien apporté par la commune aux associations Solecitos et Métissages dans le cadre de l'aide humanitaire à l'étranger. Dans le même temps, Mme Bolle de Paoli se renseignera si les communes de la Champagne se mettent à nouveau en commun pour soutenir une même association.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission des finances du 11 mars 2019

Le président signale qu'il s'agissait de mettre à jour le rapport de février 2018. Cela permet d'avoir une vision actualisée des travaux que la commune peut réaliser sur ses bâtiments administratifs dans le respect de son budget de fonctionnement. La commission des finances propose d'ailleurs que ce tableau soit remis à jour une fois par année, sous réserve d'événements imprévus dans l'intervalle, pour avoir toujours une vision à 3 ou 4 ans des capacités d'investissement de la commune dans le patrimoine administratif. Il rappelle qu'ils ont des conséquences sur le budget de fonctionnement de la commune contrairement aux investissements dans le patrimoine financier.

M. Loeffel demande s'il ne serait pas possible de trouver une meilleure formulation que de dire que des travaux sont « envisagés » pour CHF 1'200'000 pour le bâtiment administratif 203 – ancienne école. Cela laisse entendre que la commune envisage de dépenser CHF 1'200'000 alors que ce n'est précisément pas le cas.

Le président explique que l'idée de ce rapport est juste de dire que, si cela coûte CHF 1'200'000, la commune peut se le permettre, tout en espérant que cela coûte moins. Cela ne veut certainement pas dire que la commune a décidé de dépenser CHF 1'200'000 pour rénover l'ancienne école.

M. Schornoz comprend que le rapport dit que la commune pourrait envisager d'investir jusqu'à concurrence de ce montant. Pour autant, il ne donne pas des montants figés.

Le président propose de dire « les travaux initialement prévus à CHF 785'000 ne devraient en principe pas excéder CHF 1'200'000, toujours amortis sur 20 ans ».

Le rapport de la commission des finances, tel que modifié, est approuvé à l'unanimité.
--

5. Propositions et questions.

M. Pontinelli relève que la problématique soulevée lors de la précédente séance du Conseil municipal concerne l'impact de PSIA sur l'aménagement du territoire. La procédure pour traduire PSIA au niveau cantonal va maintenant consister à modifier le cadastre du bruit de l'aéroport. La commune de Cartigny sera consultée et elle aura son mot à dire. Par rapport à l'impact de PSIA sur l'aménagement et les biens fonciers, cette problématique avait déjà été abordée quand la commune a pris position en 2015 en demandant au canton de dire quel serait l'impact de l'adoption de cette fiche pour Cartigny et pour les propriétaires de biens. À l'époque, la commune avait été renvoyée à la traduction de la fiche PSIA au niveau cantonal, notamment dans le nouveau cadastre du bruit de l'aéroport. Ce dossier sera abordé en commission et la population en sera informée notamment par un article dans l'Écho de Cartigny.

La séance est levée à 20h56.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillere-e :

.....

.....

.....